



Paris 14ème :

Saints (77) :

Photo

Formulaire d'inscription à ELITE TRAINING FRANCE

Mr Me Mlle

Nom* :

Prénom* :

Age - Date de naissance* : -/...../.....

Profession :

Adresse* :

CP Ville :

N° Mobile* : - - - -

N° Fixe : - - - -

Mail* :

Discipline pratiquée, :

nombre d'année et :

niveau :

A déjà fait de la compétition : Oui - Non

Souhaite faire de la compétition : Oui - Non

Pièces à fournir * :

- ✓ 2 Photos d'identité
- ✓ 1 Photocopie de la pièce d'identité (recto - verso)
- ✓ 1 Certificat médical (aptitude à la pratique du sport en général de moins de 6 mois)

Plus de 15 ans :

- ✓ 1 Chèque de **350€** de cotisation annuelle réglable de 1 à 3 chèques à l'ordre d'ELITE TRAINING FRANCE (à un mois d'intervalle)

Enfants 6-11 ans / Ado 12-15 ans :

- ✓ **150€** (enfant uniquement à Saints) ou **250€** (ado) de cotisation annuelle réglable de 1 à 3 chèques à l'ordre d'ELITE TRAINING FRANCE (à un mois d'intervalle)
- ✓ Une autorisation parentale (si moins de 18 ans)

* Votre inscription, sera validée dès que le dossier sera complet.

Je soussigné, certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Fait à : Date d'inscription : Signature :

Elite training France - Règlement intérieur

Cotisation & Licence :

La cotisation permet de pratiquer toutes les disciplines proposées par le club et comprend :

l'affiliation à la Fédération Française de la discipline souhaité, l'assurance, la cotisation annuelle

Il est possible de payer en 3 fois par chèque. Les chèques sont à remettre dès l'inscription et encaissés à 1 mois intervalle.

Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

La prise de la licence est obligatoire pour toutes les personnes dès le premier cours (hors cours d'essais) (licence comprise dans les frais de cotisation).

Pour les mineurs, la licence devra être signée par les parents.

Le club ne procédera à aucun remboursement en cas d'absence prolongée ou de radiation.

Responsabilité :

Le club se dégage de toute responsabilité au cas où l'un de ses membres ne se cantonnerait pas à la pratique de ce sport dans ce cadre précis.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de non assiduité aux cours des personnes mineures et se réserve le droit de contacter le représentant légal.

Les cadres techniques du club se réservent le droit d'accepter, de refuser ou d'expulser l'un de ses adhérents sur simple avis verbal, en cas de non-respect du présent règlement.

Le Club décline toute responsabilité concernant les enfants non-inscrits, accompagnant leurs parents lors des séances.

L'adhérent et responsable de ses affaires et de son matériel, le Club décline toute responsabilité en cas de vol.

Ouverture & invitation :

Sauf en cas de remplacement du professeur, le club sera fermé les mois de juillet, août et 1 semaine dans l'année.

Chaque adhérent, pourra faire profiter d'une séance d'essai à une ou plusieurs personnes de son choix, si celle(s)-ci sont munie(s) d'un certificat médical d'aptitude à la pratique des sports de combat.

Équipement Hygiène et Sécurité :

La tenue sportive doit rester propre, correcte, et ne comporter aucun caractère immoral.

La tenue officielle du club est obligatoire à l'entraînement et aux compétitions.

Le matériel et protection est obligatoire à chaque séance :

- gants de boxe
- protège-dents
- coquille
- protège-tibias (pieds)
- tenue officiel du club

Afin d'éviter tout risque d'accident, l'enseignant responsable de la séance pourra interdire la pratique de la discipline à toute personne n'ayant pas son matériel de protection.

Pour des raisons de sécurité, le port du voile est strictement interdit à l'entraînement, ainsi que les bijoux type montre, collier, bague, boucles d'oreilles, piercing etc.

Les chaussures sont strictement interdites sur les tatamis, sauf les chaussures types Boxe Française, Boxe Anglaise, Lute.

Chacun s'engage à maintenir dans un parfait état de propreté les locaux ou terrains qui seront loués par le club.

La pratique de la discipline choisie ne devra s'exercer que sous la responsabilité d'un ou plusieurs cadres techniques.

Bienséance :

L'adhérent s'engage à respecter les horaires des cours. Les moniteurs se réservent le droit de refuser l'entrée au Club de tout adhérent arrivant en retard lors de la séance.

L'adhérent est tenu de respecter les professeurs du Club, ses partenaires d'entraînement, ses adversaires et arbitres lors des compétitions, ainsi que de manifester un « bon état d'esprit » dans les vestiaires, les douches, les sanitaires et dans la salle.

L'adhérent respectera la tranquillité du voisinage aux moments de son arrivée et de son départ du Club.

Aucun propos diffamatoire envers les membres du club, ses dirigeants ou toute autre personne ne sera toléré et pourra faire l'objet de sanction.

Fait à :

Le :

Signature :